

Les créoles : de nouvelles variétés indo-européennes désavouées ?¹

Salikoko S. Mufwene

I. Introduction

À la différence des philologues du XIX^{ème}, les linguistes modernes ne considèrent plus les créoles et les pidgins comme des aberrations langagières. Cependant, ils ne cessent d'invoquer le contact de langues comme étant le facteur écologique le plus important pour expliquer l'émergence de ces parlers. Cette pratique a pour conséquence de minimiser la pertinence du contact pour rendre compte de l'évolution considérée (plus) "normale" des idiomes non créoles et non pidgins. Sans tenir compte de ce que pensent les locuteurs, ils affirment que, contrairement à d'autres variétés langagières coloniales issues des mêmes langues européennes, les créoles seraient des langues à part. Toujours selon ces mêmes linguistes, ces vernaculaires ne seraient même pas apparentés génétiquement à leurs langues de base habituellement et faussement considérées comme "langues lexificatrices" (voir particulièrement Thomason & Kaufman 1988, Thomason 2001). Il y a bien sûr des exceptions à cette position, comme Faine (1937), Hall (1950), Goodman (1964), Posner (1985), et Trask (1996), qui ont tous caractérisé les créoles français comme de nouveaux parlers ou dialectes romans.

La question des créoles telle que je l'ai formulée dans le titre de cet article s'inscrit dans plus ou moins la même perspective que celle de DeGraff (2003, 2005a), qui remet en question l'"exceptionnalisme" des créoles, c'est-à-dire la tendance en linguistique à rendre compte des aspects génétiques, structurels, et fonctionnels de ces vernaculaires comme s'ils étaient des phénomènes non observables dans l'évolution, l'architecture mécanique, et la fonction des autres parlers. Ils relèveraient, pour ainsi dire, d'évolutions moins naturelles, moins régulières, pour ne pas dire moins normales, que les autres parlers, comme le suggèrent, de façon fort ambivalente, Hock & Joseph (1996), par exemple. DeGraff et moi partageons la même position en soutenant la thèse formulée dès le premier paragraphe du premier chapitre de Mufwene (2001) et que j'ai réitérée ailleurs (e.g., Mufwene 2005, 2007), à savoir que les créoles se sont développés selon les mêmes processus évolutifs qui s'observent dans l'histoire des autres langues. Depuis Mufwene (2005), nous

1- Je voudrais remercier Cécile B. Vigouroux pour avoir corrigé la prose de ce chapitre. J'assume seul la responsabilité de tous les défauts restants, surtout ceux ayant affaire au contenu.

pouvons même dire qu'ils fonctionnent et évoluent de la même façon que les autres idiomes. Les questions que nous nous posons sur eux peuvent ainsi tout autant s'appliquer à d'autres parlers, comme celle par exemple de savoir si les contacts ne jouent pas toujours un rôle important de "déclencheur" de changements ou de "catalyseur" dans l'évolution des parlers non créoles et non pidgins. Grâce aux nombreuses questions qu'ils soulèvent et auxquelles nous n'avons souvent pas de réponses claires ou convaincantes, ces nouveaux vernaculaires nous invitent aussi à réexaminer certaines des suppositions sous-jacentes à nos recherches.

La question sur le rôle important du contact dans l'évolution linguistique n'est pas complètement nouvelle. Celle-ci est en effet implicite chez Bailey & Maroldt (1977), qui considèrent l'anglais moyen comme un créole, ou Schlieben-Lange (1977), qui observe que les langues romanes se sont développées de la même façon que les créoles. Bien avant eux, Hjelmslev (1938) s'était déjà opposé à l'invocation de la mixité structurelle comme facteur distinguant les langues basées sur le contact de celles qui ne le seraient pas. J'ai aussi argué dans le huitième chapitre de Mufwene (2001) qu'il serait futile de vouloir identifier toute variété dont la genèse se situe dans le contact de peuples et de langues comme "créole", l'erreur commise particulièrement par Bailey & Maroldt, bien que les réfutations de leur position se soient généralement basées sur des arguments qui n'ont rien à voir avec le contact de langues². L'histoire de l'humanité est tellement marquée par des mouvements et des contacts de populations qu'on finirait par appeler toute langue "créole". On aurait finalement beaucoup de peine à articuler la distinction entre "langue" et "créole", du moins du point de vue génétique.

Nous sommes toujours confrontés à la question de savoir si les linguistes ont raison de stipuler que les vernaculaires créoles seraient des langues à part et ne seraient pas apparentés génétiquement à leurs langues de base, c'est-à-dire, à ma connaissance, des langues européennes dont ils dérivent en moyenne 90% de leur vocabulaire et une grande partie de leur grammaire³. Je veux montrer dans les pages qui suivent que la position des linguistes est un des héritages de la philologie du XIX^{ème} siècle basée sur la notion fautive de pureté des races et des langues, dont il est grand temps qu'on se débarrasse (Mufwene, à paraître).

2- J'argue dans Mufwene (2003, 2007) que leur argumentation aurait été plus convaincante s'ils avaient plutôt fondé leur hypothèse sur le vieil anglais. On y voit en effet l'émergence d'une nouvelle variété langagière à partir et à la place des idiomes que les envahisseurs germaniques avaient emportés avec eux de l'Europe continentale. On pourrait même invoquer le contact de ces parlers continentaux avec les langues celtiques indigènes pour rendre compte partiellement de l'émergence du vieil anglais. Mais point n'est besoin ici de nous attarder sur cette question.

3- Dans le cas du créole haïtien, cette conclusion est évidente même chez Sylvain (1936), qui me paraît d'ailleurs être un prédécesseur important de l'hypothèse de complémentarité sur le développement des créoles, en dépit du mauvais usage qu'ont fait de ce livre les défenseurs de l'hypothèse de la relexification. Des études mieux informées historiquement telles que DeGraff (1993, 2001, 2002, 2005b) et Fattier (2002, 2003) confirment bien cette conclusion à laquelle je reviendrai à la fin de cet article.

II. Les créoles sont-ils des dialectes ou des langues ?

Nulla n'est mon intention dans cette section de dire aux Haïtiens ou à d'autres créolophones si le

statut de leur idiome est un dialecte de la langue à partir de laquelle il s'est développé ou une langue séparée d'elle. La façon même dont le discours des linguistes me force à aborder et développer cette question est gênante. C'est comme si le facteur d'"autonomisation" qu'invoque Chaudenson (1992, 2001, 2003) pour rendre compte du développement par les locuteurs créoles des normes indépendantes de celles de la métropole impliquait que le nouveau parler devienne une langue autre. Ni le québécois ni le saint-barthésien, qui eux aussi ont développé des normes différentes des vernaculaires métropolitains français, n'ont été identifiés jusqu'ici comme de nouvelles langues séparées du français, alors que dans leur cas aussi l'intercompréhension n'est pas nécessairement plus assurée entre leurs locuteurs et ceux des variétés métropolitaines. Seuls leurs acrolectes, d'habitude identifiés comme variétés standard, ou certaines des variétés mesolectales proches de celles-ci, facilitent la communication entre leurs locuteurs. Si mes commentaires peuvent nous éclairer sur ce sujet, ce sera surtout pour nous aider à comprendre que les linguistes n'ont ni le pouvoir ni l'autorité de stipuler si un parler est un dialecte ou s'il s'agit d'une langue ayant évolué à partir d'une autre, ou encore s'il s'agit d'un parler ayant divergé par rapport à d'autres parlers qui ont évolué simultanément avec lui. La question est à la fois celle de l'"auto-identification" et de l'"identification de l'autre". Il revient aux seuls locuteurs de décider de leur apparentement à des locuteurs d'autres variétés. Il est donc bien possible que les locuteurs d'une variété, par exemple l'haïtien, affirment qu'ils parlent un dialecte de la même langue que ceux d'un autre parler qui lui est historiquement apparenté alors que ces derniers expriment une position contraire, les excluant ainsi de leur "franchise" langagière. Des négociations explicites ou implicites sont possibles entre les deux côtés de ces frontières de pratiques langagières. Souvent des institutions politiques interviennent (comme on a pu l'observer récemment en Europe centrale), parce qu'elles sont investies d'une certaine autorité à agir au nom des populations qui les ont instaurées ou qui acceptent leurs actes comme légitimes. Les linguistes n'ont quant à eux reçu de personne une telle autorité, même si on les invite à intervenir comme experts⁴. Je veux montrer ci-dessous, que même leur expertise peut aussi être remise en question.

Mon questionnement sur la pratique des linguistes ne s'éloigne pas de toutes idées reçues. Je mets plus particulièrement l'accent sur certaines contradictions entre ce qui est "prêché" dans les cours de linguistique et ce qui est pratiqué par les professionnels. La distinction entre "dialecte" et "langue" est expliquée en linguistique comme relevant de la politique ou, selon certains, de l'idéologie des locuteurs, car les linguistes invoquent des traits structurels du même ordre pour articuler des différences entre des

4- Les linguistes qui sont aussi des locuteurs natifs des parlers en question n'ont ce pouvoir qu'en tant que locuteurs de ces parlers. Leur double appartenance leur permet ainsi d'utiliser leur expertise pour valider leurs sentiments d'appartenance.

dialectes d'une langue tout comme entre des langues différentes. Pour les typologistes, qui cherchent à nous éclairer sur la variation linguistique à travers le monde - surtout entre les différentes manières d'exprimer des notions sémantiques ou d'articuler des oppositions linguistiques (par exemple entre des notions démonstratives ou des oppositions de nombre grammatical dans le syntagme nominal) - la distinction entre "dialecte" et "langue" est moins importante que celle entre différentes manières d'exprimer des idées et d'intégrer des oppositions dans un "système".

Aussi, les linguistes ne cessent-ils de nous rappeler que les différences entre niveaux d'intercompréhension ne nous renseignent pas particulièrement dans ce cas, car, disent-ils, il y a des dialectes de la même langue qui ne sont pas inter-compréhensibles, comme les différents dialectes vernaculaires modernes de l'arabe. En revanche, il y a aussi des langues inter-compréhensibles, comme celles du groupe scandinave, même si celles-ci sont associées à des nationalités différentes.

A vrai dire, la question est plus complexe et convient d'être énoncée plus clairement surtout quand, dans le contexte des créoles français, par exemple, la question des *banzil* se pose et qu'on veut savoir si les créoles guadeloupéens et martiniquais (pour choisir un exemple régional plutôt concret) sont des dialectes d'une seule langue. En réalité, l'inter-compréhension est déterminée non seulement par des ressemblances lexicales et structurelles entre les parlers en question mais aussi par la familiarité que chacun des locuteurs engagés dans un échange a avec le système de l'autre. Ainsi des locuteurs parlant des idiomes voisins peuvent se comprendre assez facilement, peu importe qu'ils parlent des "langues différentes" ou des "dialectes de la même langue", alors que des locuteurs parlant des "dialectes de la même langue" et qui sont géographiquement distants l'un de l'autre peuvent ne pas se comprendre. Ainsi un Flamand et un Allemand de la frontière belgo-allemande peuvent facilement comprendre le parler de l'autre, alors que des Allemands ressortissant des régions extrêmes de leur pays, sur l'axe nord-sud, et ne parlant que des vernaculaires peuvent ne pas se comprendre. On pourrait en effet dire que la familiarité avec le parler de l'autre est un facteur plus important que les ressemblances lexicales et typologiques entre systèmes.

C'est de ce point de vue que l'on peut voir à quel point les linguistes ont été inconsistants. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les linguistes ont immédiatement accepté que les créoles étaient des langues différentes. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, ils étaient en règle générale étrangers aux territoires créolophones. De plus ils ont fondé leurs hypothèses en prenant comme point de référence les variétés standard des langues à partir desquelles les créoles ont évolué. Et enfin, ils ne pouvaient pas pour la majorité d'entre eux comprendre la réalisation orale de ces nouveaux vernaculaires, au moins pendant leurs toutes premières interactions avec les locuteurs de ces langues.

Le fait que les linguistes aient exclu les parlers créoles comme n'ayant pas la "licence" des variétés apparentées à leurs langues de base est un héritage de la culture coloniale du XIX^{ème} siècle, promue par le darwinisme social de la même

époque. Selon cette école de pensée, certaines populations, surtout non européennes, seraient moins évoluées que d'autres. Leurs langues aussi seraient moins développées, n'ayant pas encore bénéficié des apports littéraires et académiques qui auraient "raffiné" la plupart des langues européennes. Comme je l'ai déjà observé, c'était aussi la période où l'idéologie de la pureté des races et des langues était dominante; et l'évolution la plus naturelle pour celles-ci était supposée celle "à l'abri" des contacts. Tout comme les individus et les cultures hybrides (selon la conception du XIX^{ème} siècle), les "langues mixtes", catégorie dans laquelle les créoles ont été placés, étaient stigmatisées, considérées comme des "aberrations" influencées par des structures "primitives" des langues d'héritage de ceux qui les avaient développées (voir, par exemple, Adam 1883, Baissac 1880 au sujet des créoles)⁵. Alors que les populations créoles d'origine européenne pouvaient affirmer parler encore les mêmes langues européennes, ils n'iaient aux originaires d'Afrique cette "franchise". Il y aurait pourtant de bonnes raisons d'affirmer que les vernaculaires parlés par les deux groupes étaient "créoles" : elles étaient des variétés non indigènes spécifiques aux colonies et différentes des parlers métropolitains (Mufwene 1997).

Cette discrimination avait plus à faire avec la "structure de population" coloniale qu'avec la science. Elle n'était fondée sur aucune étude linguistique, surtout pas sur un décompte des traits permettant de distinguer l'une ou l'autre variété des parlers métropolitains; et encore convenait-il de déterminer quelle variété est la plus pertinente à prendre en compte. Les linguistes ont généralement accepté, sans la remettre en question, cette tradition de l'"identification de l'autre".

C'est pourquoi, nous nous retrouvons maintenant dans une situation où l'opinion des experts ne nous est guère utile. Pour ce qui est de l'"auto-identification" des locuteurs, la situation varie d'un territoire à un autre selon l'idéologie sociale locale. Ainsi, en Jamaïque le locuteur moyen du créole jamaïcain dit qu'il parle anglais, à l'exception des locuteurs qui ont été influencés par les linguistes, surtout ceux qui exploitent cette idéologie pour des raisons commerciales (par exemple la vente des T-shirts qui enseignent aux touristes des locutions de la "langue" locale). A l'est des Etats-Unis, les locuteurs du gullah pensent eux que les Louisianais sont les seuls à parler créole, car, selon eux, c'est en Louisiane que la culture créole (popularisée par la "cuisine créole") s'est développée. Quant à eux, ils parlent anglais, aussi stigmatisée que leur variété soit. Les linguistes ont alors plutôt eu recours à la genèse "moins normale", pour ne pas dire "moins naturelle", des créoles pour valider leur position sur le statut génétique de ces vernaculaires. Cet héritage idéologique du XIX^{ème} siècle est-il ou non justifié ? Je montre dans la section suivante qu'il ne l'est pas.

5- Pour une discussion détaillée de l'influence des idéologies sociales du XIX^{ème} siècle sur la linguistique moderne, voir DeGraff (2003, 2005b) et Mufwene (à paraître).

III. La genèse des créoles : un rappel à la genèse normale des langues

L'affirmation que les créoles ne sont pas génétiquement apparentés à leur langue de base est une des conséquences de la classification génétique des langues, depuis le XIX^{ème} siècle, élaborée selon un graphique arborescent qui suggère une spéciation langagière motivée par des facteurs purement internes à chaque langue en question. Ainsi, le contact n'aurait joué qu'un rôle marginal dans la diversification du latin, dans celle du proto-indo-européen⁶, et également dans celle de beaucoup d'autres langues qui l'ont remplacé. La linguistique génétique fait alors une distinction entre des changements qui seraient produits (principalement) par des facteurs internes et ceux qui seraient motivés par des facteurs externes, particulièrement par le contact de langues. Les langues émergeant de ces contacts seraient alors des anomalies comme le suggère la dénomination "langue mixte" par opposition à "langue pure". Pour justifier les regroupements des langues en familles génétiques, les praticiens de la linguistique génétique ont souvent eu recours à la méthode comparée, qui leur permet de déterminer la proportion des unités lexicales, morphologiques, phonologiques, et grammaticales communes aux différentes langues.

Mais on doit se rappeler que l'histoire sociale des locuteurs a toujours exercé un rôle implicite sur le développement d'une langue. A la différence des classements purement typologiques, ces histoires nous amènent à repenser les classifications génétiques traditionnelles pour éviter de regrouper dans une même famille génétique des langues n'ayant pas d'histoire sociale commune (qu'elle soit proche ou lointaine). C'est aussi pour cette raison que les correspondances lexicales et morphologiques sont toujours prises en compte avant les correspondances grammaticales, qui pourraient être simplement typologiques. Ceci explique pourquoi les langues kwa occidentales (Afrique de l'Ouest) ne sont pas regroupées génétiquement avec les langues sinitiques malgré des ressemblances grammaticales entre les deux familles (e.g., la morphosyntaxe isolante, l'absence de copule devant les prédicats adjectivaux ou prépositionnels, et l'importance oppositionnelle des tons lexicaux). Notons aussi que l'héritage grammatical n'aurait à lui tout seul pas justifié la classification génétique de l'anglais moderne avec l'allemand et le

néerlandais plutôt qu'avec le français, avec lequel il partage suffisamment de règles grammaticales qui les distinguent tous les deux de ces langues germaniques. Par exemple, contrairement à l'allemand et au

6- Une différence importante dans ce cas est que le proto-IE n'est qu'un construit théorique, à partir des reconstructions basées sur la méthode comparée. Son existence réelle comme une seule langue homogène n'a jamais été prouvée. Il est possible que, comme l'a suggéré Trubetzkoy (1939), il ait eu des structures variables, comme les langues modernes. Mais il est aussi possible que le *terminus a quo* ait consisté en un groupe de langues apparentées au moins typologiquement mais n'ayant pas de structures identiques. Dans les deux cas, la dispersion géographique et prolongée des Indo-Européens ainsi que leurs contacts avec des populations pré-IE et entre eux aient exercé des effets variables sur les variantes de la proto-langue ou dans le groupe des langues en question. Pour une réflexion semblable sur la façon dont la dispersion des locuteurs d'une langue et leurs contacts avec des locuteurs d'autres langues auraient pu exercer une influence sur la variation interne de la langue de base, voir comment Chaudenson (1992, 2001) et Mufwene (2001, 2005) discutent le développement des créoles.

néerlandais, l'anglais et le français n'ont plus beaucoup de flexions nominales et ne placent pas le verbe auxiliaire à la fin de la proposition subordonnée, ni ne doivent positionner le verbe tête à la fin de la proposition principale quand celui-ci est modifié par un verbe auxiliaire.

Il convient aussi de remettre en question l'hypothèse de la spéciation "asexuée" et mono-parentale des langues en linguistique génétique. Elle n'est pas du tout en accord avec l'histoire socioéconomique de l'humanité, marquée par des mouvements non uniformes des populations et parfois par des entrecroisements après les dispersions précédentes, donc par des contacts répétés de langues. Ceci est évident dans l'histoire externe des Indo-Européens comme je le montre dans Mufwene (2005). En regardant leur histoire de plus près, il n'est pas difficile de constater que partis du point de leur dispersion (probablement près du Caucase) à des périodes différentes, ils ont colonisé non seulement des populations non indo-européennes mais aussi des peuples indo-européens qui les ont précédés à leurs points d'arrivée. Ainsi les populations germaniques, par exemple, ont colonisé non seulement des populations uraliques (les Samis en Norvège et en Finlande sont leurs survivants aujourd'hui) mais aussi des populations celtiques (en Angleterre et en Gaule). En Angleterre, on observe d'ailleurs des successions de colonisateurs. Si les Celtes ont été les premiers à coloniser ce territoire, ils ont eux-mêmes été colonisés plus tard par les Romains et, une fois ceux-ci partis, par les Germaniques. Beaucoup plus tard, les deux groupes ont été recolonisés, entre autres, par les Normands. Nous ne pourrions donc pas rendre compte de la spéciation des langues germaniques, ni de la disparition concurrente des langues celtiques sans invoquer le contact de populations, et donc de langues, qui marquent leur histoire externe. Il en va de même du développement des langues romanes, qui exige que l'on invoque l'influence substratique des langues celtiques indigènes et l'influence superstratique des langues germaniques en Gaule et de l'arabe en Ibérie. Si l'on envisageait l'histoire des langues romanes du point de vue de la colonisation qui les a marquées, on pourrait dire que la colonisation du monde extra-européen depuis le XV^{ème} siècle n'est rien d'autre que l'extension dans le temps et dans l'espace de la dispersion des Indo-Européens, qui commença il y a 5.000 à 6.000 ans. C'est donc une histoire de migrations constamment marquée par des contacts de populations et de langues.

On peut alors comprendre pourquoi Bailey & Maroldt (1977) et Schlieben-Lange (1977) ont comparé l'évolution de quelques langues indo-européennes à celle des créoles. Mais on devrait alors aller plus loin et noter qu'autour de l'Atlantique et dans l'Océan Indien, les mêmes populations européennes dont les langues sont devenues des créoles dans les colonies de peuplement à majorité non européenne sont aussi entrées en contact avec d'autres populations. Ces contacts sont bien une des raisons pour lesquelles les variétés coloniales sont différentes des variétés métropolitaines des mêmes langues européennes (en occurrence, l'anglais, le français, le néerlandais, et le portugais). Il y a bien d'autres raisons pour lesquelles l'amplitude de la restructuration est variable d'un nouveau parler à un autre, bien

que ces parlers aient évolué à partir de la "même" langue de base (Mufwene 2001, 2005), mais il n'est pas nécessaire de nous attarder là dessus. Qu'il suffise ici d'observer que les créoles nous rappellent que le contact doit avoir joué un rôle écologique important (souvent de catalyseur) dans l'évolution de n'importe quelle langue, au cours de l'histoire humaine. Les linguistes n'ont donc aucune raison d'invoquer ce facteur pour distinguer l'évolution naturelle des créoles de celle d'autres langues.

Je dois avouer que les raisons pour lesquelles Thomason et Kaufman (1988) et Thomason (2001) prétendent que la méthode comparée ne peut s'appliquer dans le cas des parlers créoles m'échappe. Ils ne citent aucun exemple d'étude où l'application de la méthode a échoué. La littérature sur laquelle leur conclusion est basée a généralement comparé, d'ailleurs trop partiellement, les structures des créoles à celles des dialectes standard de leurs langues de base. Or l'histoire socioéconomique des territoires créolophones suggère, si elle ne le rend pas évident, que la plupart des colons et des engagés qui ont servi de modèles linguistiques aux esclaves étaient des locuteurs de parlers populaires. Ce sont donc les français populaires qu'il faudrait examiner, comme l'a si bien fait Sylvain (1936), si l'on veut comprendre dans quelle mesure l'haïtien, par exemple, diverge du français dont il a évolué. On apprendrait encore bien plus sur cette divergence si la comparaison se faisait avec des variétés populaires du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.

Notons aussi qu'une démarche prenant en considération le contact de langues n'est pas en contradiction avec l'application de la méthode comparée. Au contraire, la prise en compte du contact de langues pourrait expliquer pourquoi des parlers qui ont émergé pendant la même période sous des conditions écologiques semblables ont des formes et structures similaires s'ils n'ont pas une histoire sociale commune. Après avoir appliqué la méthode comparée, il importe encore de distinguer les correspondances lexicales et structurelles que ces parlers ont héritées d'un ancêtre commun de celles qui proviennent d'emprunts à d'autres langues. Il est d'ailleurs probable que l'application systématique de la méthode comparée aux créoles révèle dans quelle mesure les résultats de l'application traditionnelle de la méthode en linguistique génétique reflèteraient l'état artificiel des comparaisons jusqu'ici limitées aux documents écrits. Nul n'est besoin de souligner que ceux-ci représentent déjà une certaine présélection ayant réduit ou éliminé la variation. L'univers de l'évolution linguistique n'a probablement jamais été aussi homogène que ce que les praticiens de la linguistique génétique voudraient bien nous faire croire (Mufwene 2003).

Nous pouvons donc nous joindre à DeGraff (2003, 2005a) et nous demander pourquoi les créoles sont considérés comme des "exceptions". Pourquoi doit-on nier à des parlers naturels partageant avec leur langue de base en moyenne plus de 90% de leur vocabulaire leur apparentement génétique à celle-ci ? La réponse la plus évidente me paraît celle énoncée dans Mufwene (2001) et reprise aussi dans DeGraff (2003, 2005), à savoir que les linguistes, pas encore entièrement émancipés des idéologies sociales du XIX^{ème} siècle, n'ont toujours pas fini

Les créoles : de nouvelles variétés indo-européennes désavouées ? Salikoko S. Mufwene

d'associer les classifications génétiques des langues avec les classifications raciales de leurs locuteurs (voir aussi Mufwene, à paraître). La marginalisation des créoles est en effet parallèle à la catégorisation homogénéisante des Mulâtres et des Noirs aux Etats-Unis dans le groupe autrement hétérogène des "Noirs" ou "personnes de couleur", l'intention principale étant d'exclure les personnes qui n'ont pas d'ascendance entièrement européenne, ou entièrement amérindienne, ou encore entièrement asiatique.

Conclusions : les créoles ne sont-ils pas des parlers indo-européens ?

Je m'empresse de commencer cette section par une clarification importante qui est d'ailleurs aussi faite par DeGraff (2004) : il nous faut faire une distinction entre l'apparement génétique d'un parler et l'identification de celui-ci comme langue ou dialecte. La conclusion logique qui découle de notre discussion dans ces pages est que les créoles devraient être reconnus comme de nouvelles variétés des langues indo-européennes. Ainsi, les créoles anglais et néerlandais devraient être classés comme des nouveaux parlers germaniques tandis que les créoles français et portugais comme des nouveaux parlers romans. Pour ce qui est des derniers, je m'associe clairement à Faine (1937), Hall (1950), Goodman (1964), Posner (1985), et Trask (1996), qui ont défendu cette position avant moi. En ce qui concerne les apparements génétiques, j'espère avoir montré que nous ne devons pas du tout confondre l'identité génétique d'un parler avec la race de ses locuteurs.

La position que je soutiens ici est loin de minimiser, et encore moins de nier, le fait que ces nouveaux vernaculaires se sont développés pendant l'appropriation des langues européennes particulièrement par des populations serviles africaines, et ceci de façon semblable aux langues romanes qui elles se sont développées pendant l'appropriation du latin vulgaire par les populations celtiques indigènes. Ma position ne nie pas non plus l'influence des langues substratiques sur la restructuration qui a eu lieu pendant ce processus, surtout, à mon avis, en favorisant la sélection des traits qui aujourd'hui distinguent les structures des créoles de celles de leurs langues de base et des autres parlers qui leur sont apparentés dans les ex-colonies (Mufwene 2001, 2005).

On se rappellera ici aussi que Chaudenson (1979, 1992, 2001) fait une distinction entre évolution "endogène" et évolution "exogène". Cette opposition est certainement utile, dans la mesure où elle montre que les influences substratiques sont plus manifestes en milieu endogène, comme en Mélanésie (où la plupart des langues substratiques sont typologiquement semblables ; voir aussi Keesing 1988), qu'en milieu exogène, comme pour les créoles du Nouveau Monde et de l'Océan Indien. Cette distinction devrait aussi pouvoir rendre compte de certaines différences évolutives entre les langues romanes européennes produites en milieu endogène et les créoles romans produits en milieu exogène. Une autre différence importante sur laquelle la distinction devrait nous éclairer est la pression ressentie par les locuteurs, pendant la période des contacts inter-langagiers, pour

communiquer dans la langue cible. Cette pression a dû être plus forte en milieu exogène qu'en milieu endogène, où les apprenants partageaient leur(s) langue(s) d'héritage et pouvaient continuer à communiquer (en parallèle) dans celles-ci. Seule la recherche à venir pourra nous éclairer sur les différences dans la manière dont se sont opérées les influences substratiques dans des conditions écologiques aussi variables.

Nous devons ainsi faire plus généralement attention au rôle variable de l'"écologie", qui non seulement subsume la distinction entre milieux endogène et exogène mais rend aussi compte des différences structurelles entre créoles de la même zone (Mufwene 2001). La variation entre écologies rend compte non seulement des différences entre, par exemple, les créoles français de l'Océan Indien et ceux des Antilles, mais aussi de celles entre créoles au sein de chaque groupe, par exemple ceux des Petites Antilles et celui d'Haïti, de même qu'entre le martiniquais et le guadeloupéen. Tout comme le terminus a quo européen n'était pas identique d'une colonie à l'autre (et parfois même d'une partie de la même colonie à une autre, par exemple à Haïti), la nature exacte et la force des influences substratiques ont varié d'une colonie à l'autre. Même là où on pourrait arguer que les influences substratiques seraient négligeables, il reste vrai que chaque parler est façonné par ses locuteurs tant pendant le processus d'appropriation que pendant leurs pratiques de communication (Mufwene 2001, 2005). Il ne cesse de se transformer pendant ces processus, ce qui produit parfois la spéciation langagière qui nous préoccupe en linguistique génétique.

Je ne peux que conclure en laissant aux locuteurs natifs le pouvoir de déclarer si leur parler créole est un dialecte de la langue de base ou une nouvelle langue apparentée génétiquement à celle-ci. La distinction n'a aucune conséquence importante sur la recherche sur l'évolution des créoles ni sur la façon dont on devrait expliquer (l'émergence de) leurs structures. Puisse une créolistique saine, plus libérée des idéologies sociales du XIX^{ème} siècle, nous aider à mieux pratiquer la linguistique, permettant à toute langue de mieux nous informer sur les différents aspects du phénomène "langue".

Références

- ADAM, Lucien. 1883. *Les idiomes négro-aryens et malayo-aryens : essai d'hybridologie linguistique*. Paris: Maisonneuve.
- BAILEY, Charles-James N. & K. MAROLDT 1977. *The French lineage of English*. In *Pidgins - creoles - languages in contact*, dir. par Jürgen M. Meisel, 21-53. Tübingen: Narr.
- BAISSAC, Charles. 1880. *Etude sur le patois créole mauricien*. Nancy: Imprimerie Berger-Levrault.
- CHAUDENSON, Robert. 1979. *Les créoles français*. Paris: Fernand Nathan.
- CHAUDENSON, Robert. 1992. *Des îles, des hommes, des langues: essais sur la créolisation linguistique et culturelle*. Paris: L'Harmattan.
- CHAUDENSON, Robert. 2001. *Creolization of language and culture*. Londres: Routledge.
- CHAUDENSON, Robert. 2003. *La créolisation: théorie, applications, implications*. Paris: L'Harmattan.
- DEGRAFF, Michel. 1993. A riddle on negation in Haitian. *Probus* 5.63-93.
- DEGRAFF, Michel. 2001. On the origin of creoles: A Cartesian critique of neo-Darwinian linguistics. *Linguistic Typology* 5. 213-310.
- DEGRAFF, Michel. 2002. Relexification: A reevaluation. *Anthropological Linguistics* 44. 321-414.
- DEGRAFF, Michel. 2003. Against creole exceptionalism. Discussion note. *Language* 79. 391-410.
- DEGRAFF, Michel. 2004. Against creole exceptionalism (redux). *Language* 80. 834-839.
- DEGRAFF, Michel. 2005a. Morphology and word order in "creolization" and beyond. In *Comparative syntax*, dir. par Guglielmo Cinque & Richard S. Kayne, 293-372. Oxford: Oxford University Press.
- DEGRAFF, Michel. 2005. Linguists' most dangerous myth : The fallacy of creole exceptionalism. *Language in Society* 34.533-591.
- FAINE, Jules. 1937. *Philologie créole : études historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti*. Port-au-Prince: Imprimerie de l'Etat.
- FATTIER, Dominique. 2002. La créolisation du français en Haïti: partir du produit pour penser le processus. *Etudes Créoles* 25.105-122.
- FATTIER, Dominique. 2003. Grammaticalisations en créole haïtien : morceaux choisis, *Creolica* 2003-04-23 13:59:21. (<http://www.creolica.net/articles.php3>)
- GOODMAN, Morris. 1964. *A comparative study of French Creole dialects*. The Hague: Mouton.
- HALL, Robert A., Jr. 1950. The genetic relationships of Haitian Creole. *Ricerche Linguistica* 1.194-203.
- HJELMSLEV, Louis. 1938. Etudes sur la notion de parenté linguistique. *Revue des Etudes Indo-Européennes* 1. 271-286.
- HOCK, Hans Henrich & Brian D. JOSEPH. 1996. *Language history, language change, and language relationship*. Berlin: Mouton de Gruyter.

La Créolisation Linguistique et les Sciences Humaines

- KEESING, Roger M. 1988. *Melanesian Pidgin and the Oceanic substrate*. Stanford: Stanford University Press.
- MUFWENE, Salikoko S. 1997. Jargons, pidgins, creoles, and koinés: What are they? In *The structure and status of pidgins and creoles*, dir. par Arthur Spears & Donald Winford, 35-70. Amsterdam: John Benjamins.
- MUFWENE, Salikoko S. 2001. *The ecology of language evolution*. Cambridge: Cambridge University Press.
- MUFWENE, Salikoko S. 2003. Genetic linguistics and genetic creolistics. Short note. *Journal of Pidgin and Creole Languages* 18. 273-288.
- MUFWENE, Salikoko S. 2005. *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*. Paris : L'Harmattan.
- MUFWENE, Salikoko S. 2007. Population movements and contacts in language evolution. *Journal of Language Contact*, 1. 63-91.
- MUFWENE, Salikoko S. à paraître. Race, racialism, and the study of language evolution in America. *Actes de la Conférence LAVIS III (Language Variety in the South) 2005*, dir. par Michael Picone & Catherine Davis.
- POSNER, Rebecca. 1985. Creolization as typological change: Some examples from Romance syntax. *Diachronica* 2. 167-88.
- SCHLIEBEN-Lange, Brigitte. 1977. L'origine des langues romanes : un cas de créolisation? In *Langues en contact - pidgins - creoles - Languages in contact*, dir. par Jürgen Meisel, 81-101. Tübingen: Gunter Narr.
- SYLVAIN, Suzanne. 1936. *Le créole haïtien: morphologie et syntaxe*. Wetteren, Belgium : Imprimerie De Meester.
- THOMASON, Sarah G. 2001. *Language contact: An introduction*. Washington, DC: Georgetown University Press.
- THOMASON, Sarah G. & Terrence KAUFMAN. 1988. *Language contact, creolization, and genetic linguistics*. Berkeley: University of California Press.
- TRASK, R.L. 1996. *Historical linguistics*. Londres: Arnold.
- TRUBETZKOY, Nikolai S. 1939. Gedanken über das Indogermanenproblem. *Acta Linguistica* 1.81-89.